

# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16/05/2025 - Salle du conseil - 20h00**

**Présents** : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - DIET Cécile - DARNEY-PATOZ Lydia - LONDE Marie  
- MOUGENOT Adeline - BONVALOT Régis - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël -  
DAUBIGNEY Fabrice - FOUCHEYRAND Laurent.

**Procuration** : 0

**Absent** : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11  
Quorum : 6

Convocation : 07/05/2025  
Date de publication : 28/06/2025

## **ORDRE du JOUR**

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 14/03/2025.
- 3 - Répartition des subventions 2025.
- 4 - Rapport d'activité du Grand Dole.
- 5 - Stationnement autour de la bouche à incendie (12 Grande Rue).
- 6 - Convention avec Jura Nord pour la mise à disposition du bâtiment scolaire de Montmirey la Ville.
- 7 - Information sur le projet de déviation de Moissey.
- 8 - Information sur le nouveau mode de scrutin municipal.
- 9 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Mme Adeline MOUGENOT est la secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du Procès-Verbal du 14/03/2025**

- Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

### 3 - Répartition des subventions 2025

Pour rappel, il est prévu au budget primitif 2025, 1 200 € pour les subventions aux associations. Il reste la somme de 200 € pour les retardataires (voir tableau). **A noter que des associations n'ont pas fait de demande.**

Bénéficiaires	Répartition 2025
Serre Vivante	150 €
Comité des fêtes de Frasne les Meulières	200 €
CRIC	150 €
Souvenir français	50 €
Petits nounours	50 €
École	400 €
<i>Somme non attribuée</i>	<b>200 €</b>
<b>Total</b>	<b>1200 €</b>

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions proposées.

### 4 - Rapport d'activité du Grand Dole

Ce rapport est mis à disposition, pour consultation, à la mairie.

### 5 - Stationnement autour de la bouche à incendie (12 Grande Rue)

M. le Maire nous fait part du mail de Mme JAVOUREZ, signalant le stationnement gênant de véhicules autour de la bouche à incendie située au 12 Grande Rue. M. le Maire propose de déplacer le pot de fleurs qui se trouve à côté de l'ex-terrain de pétanque, vers cette bouche à incendie. Ce qui évitera le stationnement gênant.

M. et Mme JAVOUREZ seront consultés avant ce déplacement.

**Le conseil municipal est favorable à ce déplacement.**

### 6 - Convention avec Jura Nord pour la mise à disposition du bâtiment scolaire de Montmirey la Ville.

Jura Nord met à disposition le bâtiment vide pendant 2 ans. Le Grand Dole gère financièrement la cantine et le périscolaire.

M. le maire propose un projet de délibération pour prendre toutes les mesures relatives à la mise en place de cet accord.

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération présenté

### 7 - Information sur le projet de déviation de Moissey

Trois tracés étaient proposés par le département :

- ⇒ Le tracé **EST** côté Offlanges pour 18,1 millions d'Euros.
- ⇒ Le tracé **OUEST 3** derrière le foyer logement du Mont Guérin pour 23,7 millions d'Euros.
- ⇒ Le tracé **OUEST 7** côté Frasne-les-Meulières devant le Mont Guérin pour 8,7 millions d'Euros.

Le département a précisé qu'il n'envisage pas d'étudier les 3 tracés et a demandé au Conseil Municipal de Moissey d'en choisir un.

C'est le tracé **OUEST 7** qui a été voté par le Conseil Municipal de Moissy. Une délibération apporte des modifications sur ce tracé, à savoir avancer le giratoire de 200 m côté Dole et reculer le second giratoire côté Pesmes jusqu'au croisement de la RD 475 avec la route d'accès à Montmirey la Ville.

N'ayant aucune information de la part des acteurs de ce projet, M. le Maire va contacter M. FASSET, Président du Département, pour avoir plus d'informations et organiser éventuellement une réunion publique.

## **8 - Information sur le nouveau mode de scrutin municipal**

Un nouveau mode de scrutin a été voté par le parlement pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseils municipaux seront élus au scrutin de liste, à deux tours. Il n'y aura pas de modification de nom. C'est-à-dire qu'un bulletin de vote sur lequel un nom est rayé ou ajouté sera considéré comme nul. Chaque liste doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir 11, et avec un minima de 9, deux candidats supplémentaires peuvent être en liste d'attente. Une adjonction, une suppression de noms ou une modification de l'ordre de présentation invalident le bulletin. La parité et une tête de liste sont obligatoires.

Le Conseil constitutionnel doit approuver cette loi. Une soixantaine de sénateurs, dont M. Clément PERNOT a saisi le Conseil constitutionnel, car ces derniers jugent cette loi anticonstitutionnelle.

Il est procédé à un tour de table afin de savoir si les membres du conseil souhaitent se représenter aux prochaines élections municipales :

- 7 ne se représentent pas,
- 2 se représentent sous réserve,
- 2 ne se prononcent pas.

## **9 - Questions diverses**

M. le Maire nous informe que La Poste va retirer la boîte jaune qui se trouve vers les boîtes aux lettres côté église, à partir du 28 mai 2025.

M. le Maire propose de mettre une benne à déchets verts gratuitement à la place de l'ancien terrain de pétanque, l'endroit ne semble pas approprié, il faudrait trouver un autre endroit.

M. BONVALOT Régis signale le dépôt sauvage de déchets verts sur le chemin en direction de Bretagne.

Proposition de Mme CARTANT-FRANCIOLI Bernadette de mettre des jeux sur le terrain communal. En raison des normes à respecter, cette proposition nécessite une étude.

M. DAUBIGNEY Fabrice nous rapporte les nuisances que subit M. CARON Xavier avec ses fleurs arrosées d'huile de friture ou pesticide.

Mme CARTANT-FRANCIOLI Bernadette propose une fête des voisins pour le mois de septembre (date à définir).

**Prochain Conseil Municipal** : le vendredi 27 juin 2025 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Adeline MOUGENOT



Le Maire



Jean-Paul CHAPIN